



Délibération
FINANCES/JG-DB

Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20210712-2021_62SUBEQCCA-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

2021 - 62. BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE COLLECTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTES

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 28

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, TERRIEN Joël, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, JEDAT Günter, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara

Excusés ayant donné pouvoir : 6

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BARON Thierry à CALLAUD Philippe, CHANTOURY Laurent à TERRIEN Joël, DELCROIX Charles à CAMBON Véronique, DEREN Dominique à CHEMINADE Marie-Line, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean -Pierre

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : DEBORDE Sophie

Date de la convocation : 06/07/2021

Date d'affichage : 19 JUIL. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2021/53 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de Saintes relative au versement d'une subvention d'équipement pour l'acquisition d'un véhicule de collecte,

Considérant la volonté du Centre Communal d'action Sociale de Saintes de mettre en place le projet « Collecte Éco-solidaire » pour la collecte du verre et du papier, constituant une 3^{ème} activité portée par le Chantier d'Insertion « Métiers dans la Ville »,



Considérant que ce projet répond à un double enjeu :

- Apporter un service aux aînés Saintais de plus de 75 ans, et aux personnes rencontrant des difficultés physiques à accéder aux dispositifs traditionnels de collecte (Points d'Apport Volontaire, déchetteries...).
- Permettre la construction d'un parcours professionnel et durable pour les agents en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI),

Considérant que ce projet nécessite l'acquisition d'un véhicule spécifique à cette activité, et de bacs de collecte, pour un montant de 47 095 €,

Considérant que ce projet reçoit le soutien de la DIRECCTE pour un montant de 22 410 €,

Considérant que la Ville souhaite soutenir et accompagner ce projet par une participation, sous forme de subvention d'équipement, d'un montant de 24 685 €,

Considérant que l'attribution de cette subvention d'équipement doit faire l'objet d'une convention financière entre le CCAS et la Ville de Saintes,

Considérant l'enveloppe budgétaire inscrite au Budget Principal 2021, Chapitre 204, fonction 520, article 2041621, Service FINA,

Après consultation de la Commission « Ressources » du lundi 28 juin 2021,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'attribution d'une subvention d'équipement de 24 685 € au CCAS de Saintes,
- Sur l'autorisation donnée au Maire pour signer la convention financière fixant les modalités d'attribution de la subvention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.